

Madame, Monsieur,

Voici le planning des séances de natation pour cette année 2018-2019 :

- **Le lundi : du 10 septembre au 10 décembre 2018 :**

CP (Mme Lefebvre), CM1 (Mme Cousin) et CM2 (M. Delevallée) : de **14h30 à 15h15***

CE1 (Mme Lemaire) et CE2/CM1 (M. Plouviez) : de **15h15 à 16h00***

- **Le lundi : du 17 décembre 2018 au 1^{er} avril 2019 :**

CP/CE1 (Mme Kluza), CE2 (Mme Meeunes) et CM1/CM2 (Mme Monti) : de **15h15 à 16h00***

* Temps d'activité dans l'eau. Chaque classe partira en car 30 minutes avant l'horaire de début d'activité dans l'eau et reviendra à l'école 30 minutes après l'horaire de fin d'activité.

Pour les classes du **premier créneau** (14h30-15h15), un goûter peut être emmené ainsi qu'une petite bouteille d'eau.

Pour que cette activité se passe le mieux possible, nous demandons à chaque élève de bien respecter la charte de bonne conduite (voir au verso). Nous ne pourrions malheureusement pas emmener les élèves qui n'auraient pas leur matériel. Nous nous réservons également le droit de ne pas emmener les élèves qui pourraient avoir un comportement dangereux pour eux-mêmes ou pour les autres élèves et/ou qui ne **respecteraient pas la charte de bonne conduite à la piscine et/ou le règlement intérieur de l'école.**

En ce qui concerne les dispenses pour les activités de natation, nous vous demanderons de nous présenter un certificat médical attestant de l'incapacité de votre enfant à pouvoir y participer. Que ce soit pour une ou plusieurs séances.

Important :

Lors des déplacements en car, nous ne pouvons légalement pas assurer l'encadrement de la totalité de la classe. Chaque enseignant devra donc être accompagné de deux parents volontaires chaque lundi. Vous pouvez vous proposer auprès de l'enseignant de votre enfant. Une fois le planning effectué, il sera collé dans le carnet de correspondance afin que chacun puisse le consulter. Vous pouvez bien évidemment proposer votre aide pour une, deux ou la totalité des séances de la période.

Dans le cas contraire, l'enseignant se verrait dans l'obligation d'annuler la séance.

Les élèves étant accueillis en vestiaires collectifs, il pourrait être intéressant d'associer une maman à un enseignant et un papa à une enseignante.

Cordialement,
M. Delevallée

Annexe 1 : Charte de bonne conduite scolaire à la piscine.

A la piscine, je m'engage à :

- ✓ Respecter le règlement intérieur.
- ✓ Porter un slip de bain (pas de caleçon, ni de bermuda).
- ✓ Porter un bonnet de bain.
- ✓ Avoir une tenue et un comportement corrects.
- ✓ Me déshabiller et me rhabiller dans les locaux prévus à cet effet.
- ✓ Prendre ma douche, me savonner, aller aux toilettes avant de rentrer dans l'eau et utiliser les pédiluves.
- ✓ Ne pas pousser et ne pas courir sur le bord du bassin.
- ✓ Ne pas plonger en petite profondeur.
- ✓ Ne pas mâcher de chewing-gum en me baignant.
- ✓ Ne pas cracher ou uriner en dehors des toilettes.
- ✓ Ne pas m'asseoir sur les lignes d'eau.
- ✓ Ne pas entrer dans l'eau sans l'accord de l'enseignant ou du maître-nageur.
- ✓ Sortir de l'eau dès que l'annonce d'évacuation a été faite.

Signatures des parents :

Signature de l'élève :